



## construction illicite par un locataire

Par **Ilorca**, le **14/04/2025** à **07:57**

bonjour a vous tous

un locataire c'est permis de construire un atelier de 50 m<sup>2</sup> sans autorisation du proprietaire

Je n'arrive pas à lui faire demonter de plus il n'est pas assurer

pouvez vous me conseiller

prendre, consulter un avocat , un huissier

merci serge

Par **yapasdequoi**, le **14/04/2025** à **10:46**

Bonjour,

Un locataire de quoi ? bail rural ? d'habitation en résidence principale ? bail professionnel ?

Par **valparaiso**, le **14/04/2025** à **10:50**

Je suppose que vous êtes simplement voisin.

Si le propriétaire ne fait rien , vous ne pourrez pas faire grand-chose.

Sauf si la construction necessitait un permis de construire et que celui-ci n'a jamais été demandé.

Dans ce cas il faut agir auprès du service de l'urbanisme de la mairie pour demander qu'un agent assermenté vienne établir un procès-verbal constatant que la construction est illicite.

Mais la mairie pourra cependant demander simplement de régulariser la situation en faisant une demande de permis à posteriori.